



## COMMUNE DE CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

# FICHE DE POSTE : ANIMATEUR / ANIMATRICE ALSH

---

**Service principal de rattachement :** Pôle enfance jeunesse

**Grade actuel :** Adjoint d'animation

**Date d'arrivée sur le poste :** 14 octobre 2026

**Temps de travail annualisé :** Mercredi et vacances scolaires

## Conditions d'exercice

---

### Autonomie et responsabilités

Missions définies, suivies et évaluées par la responsable du pôle enfance-jeunesse. Autonomie dans l'organisation de son travail dans le respect du cadre de ses missions.

### Spécificités du poste

Horaires plus ou moins réguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations liées aux activités.

Pics d'activité sur les périodes de vacances.

Disponibilité, discrétion, devoir de réserve et sens du service public.

## Définition du poste

---

Organise les activités de l'ALSH, contribue à l'encadrement des groupes, à l'animation d'activités, à la sécurité affective et physique des enfants et participe pleinement au projet éducatif communal.

## Relations hiérarchiques et fonctionnelles

---

### Hiérarchiques

- Exerce ses fonctions sous l'autorité du Maire et l'adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse.

### Encadrement hiérarchique :

- Est encadrée par la Responsable du pôle enfance jeunesse.

### Fonctionnelles et extérieures

- Relations de collaboration avec l'ensemble des agents des services et plus particulièrement les agents du Service périscolaire et les animateurs(trices).
- Contacts avec les familles.

## Périmètre d'intervention

---

**Géographique :** Commune de Châtillon-en-Vendelais

**Fonctionnel :** Pôle enfance jeunesse

## Activités principales

---

### Activités principales

#### **Animation des activités périscolaires et extrascolaires de l'ALSH :**

L'ALSH fonctionne de la manière suivante : les mercredis en période scolaire ;

du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (vacances de Toussaint, 1 semaine à Noël, d'hiver et de printemps) et pendant les grandes vacances scolaires d'été (en juillet et en août, fermeture les 3 premières semaines).

Capacité d'accueil de l'ALSH : elle varie suivant les périodes :

- Pendant les petites vacances de 20 à 35 enfants (de 3 à 12 ans) ;
- Pendant les grandes vacances de 35 enfants maximum.

### Missions

- Accueillir et animer un groupe d'enfants en veillant à leur rythme, leur sécurité, leur bien-être et leur inclusion ;
- Concevoir, préparer et encadrer des activités variées en lien avec le projet pédagogique (artistiques, scientifiques, culturelles, nature, jeux coopératifs...) ;
- Accompagner les temps de vie quotidienne (accueil, repas, goûter, temps calmes, transitions) ;
- Favoriser la coopération, la socialisation, l'expression et l'autonomie des enfants ;
- Assurer une communication régulière, adaptée et bienveillante avec les familles ;
- Appliquer la réglementation ACM : pointages, autorisations, fiches sanitaires, sécurité, transmissions orales et écrites ;
- Garantir la sécurité physique et morale des publics accueillis ;
- Veiller au respect des protocoles d'hygiène, de santé et de sécurité ;
- Assurer la traçabilité des présences et des documents réglementaires.

## Moyens et risques professionnels

---

### Moyens matériels et techniques affectés, protections individuelles

- PC portable, imprimantes, photocopieuses/scan, téléphone.

### Risques professionnels liés au poste

- Lésions dorsolombaires dues à des mauvaises postures.
- Troubles musculo-squelettiques, tendinite.
- Baisse de l'acuité auditive par le bruit généré par les enfants.
- État de stress (fatigue, angoisse, nervosité).

## Qualifications, habilitations requises, aptitudes spécifiques

---

### Qualités et aptitudes attendues

- Créativité, dynamisme, bienveillance et sens de l'écoute ;
- Esprit d'équipe, adaptabilité et prise d'initiatives ;
- Connaissance du public enfant et adolescent ;
- Respect des valeurs de la fonction publique et sens du service public ;
- Bonne communication écrite et orale ;
- Capacité à faire vivre une dynamique participative.

### Compétences principales

- Connaissance du fonctionnement d'un ACM et de la réglementation en vigueur ;
- Capacité à concevoir, mettre en œuvre et évaluer une animation ;
- Maîtrise des outils numériques et de communication ;
- Gestion du matériel et respect des consignes de sécurité.